



# 2020

## RAPPORT D'ACTIVITÉS







**M. Jean-Sébastien GUITTON, Président du SYLOA (octobre 2020)**

Madame, Monsieur,

Dans ce rapport, vous trouverez une synthèse de toutes les actions du syndicat en 2020.

Je souhaite tout d'abord remercier monsieur Christian COUTURIER pour son engagement dans la gestion de l'eau de ce bassin depuis 10 ans, pour son implication dans la création du syndicat qu'il a présidé jusqu'en octobre 2020, amenant l'adhésion des 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire Atlantique pour une gouvernance partagée de l'eau sur le SAGE Estuaire de la Loire.

En octobre 2020, avec les élections municipales, nous sommes plusieurs nouveaux élus à avoir rejoint le comité syndical. Ensemble, il nous faut écrire une nouvelle page de son histoire syndicat, avec la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire révisé et la prise de compétence GEMAPI à la carte.

L'année 2021 sera une année importante pour la finalisation du regroupement des syndicats de Loire et Goulaine et de la Divatte avec le SYLOA et des consultations sur le SAGE avant son dépôt au Préfet de Loire-Atlantique pour approbation.

L'atteinte du bon état des masses d'eau reste notre priorité sous ce nouveau mandat. Le travail est à poursuivre avec l'ensemble des collectivités et des acteurs de ce territoire estuarien, riche de ses sous-bassins aux enjeux multiples et de ses acteurs, mais soumis à de nombreuses pressions qu'il nous faut appréhender dans un contexte de changement climatique.



**M. Christian COUTURIER, Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, Président du SYLOA (novembre 2015-octobre 2020)**

Madame, Monsieur,

Le début d'année 2020 a vu la fin du cycle de rédaction du projet de SAGE révisé, engagé depuis février 2019, et la validation par la CLE de ces documents de planification de la gestion de l'eau sur l'estuaire de la Loire. La CLE a terminé son mandat en septembre, en engageant la consultation des acteurs sur ce projet de SAGE révisé ambitieux pour le territoire.

De nouveaux enjeux ont été identifiés lors des nombreux débats qui ont abouti à la rédaction de ce SAGE. La future CLE devra ainsi mener de front les études concernant la gestion quantitative, constatant les effets des changements climatiques sur son territoire, intensifier les actions pour la restauration de la qualité des eaux, sur un territoire où 0% des masses d'eau cours d'eau sont en bon état, définir une gouvernance sur l'estuaire et une stratégie partagée, pour mener un programme adapté de restauration de l'estuaire aval et restaurer la qualité de la masse d'eau estuarienne.

De nombreux projets qui nécessiteront une mobilisation forte des acteurs et notamment des collectivités sur ce territoire attractif, qui devra relever le défi d'un développement anticipant les évolutions de la ressource en eau à moyen et long termes.





# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>SYLOA</b> .....	<b>7</b>
1.1.	Présentation du territoire.....	8
1.2.	Composition du syndicat.....	9
1.2.1.	<i>Comité syndical</i> .....	9
1.2.2.	<i>Bureau syndical</i> .....	10
1.3.	Comités syndicaux .....	10
1.4.	Compétences.....	11
1.5.	Étude des compétences de l'eau sur les sous-bassins versants de Goulaine, Divatte, Robinets .....	11
1.6.	Étude préalable à l'étude de prospective financière pour la mise en œuvre du SAGE révisé .....	12
1.7.	Équipe technique.....	13
1.8.	Budget .....	14
1.8.1.	<i>Fonctionnement</i> .....	14
1.8.2.	<i>Investissement</i> .....	14
1.8.3.	<i>Conclusions sur le budget</i> .....	14
1.9.	Communication.....	14
<b>2.</b>	<b>SAGE</b> .....	<b>15</b>
2.1.	Mise en œuvre du SAGE 2009 .....	16
2.1.1.	<i>Analyser</i> .....	16
2.1.2.	<i>Animer et conseiller</i> .....	18
2.1.3.	<i>Suivre et veiller</i> .....	19
2.1.4.	<i>Administrer et cartographier</i> .....	26
2.1.5.	<i>Informier et sensibiliser</i> .....	27
2.2.	Finalisation du SAGE révisé .....	30
2.2.1.	<i>Valider</i> .....	30
2.2.2.	<i>Consulter</i> .....	30
2.3.	Anticipation de la mise en œuvre du SAGE révisé .....	32
2.3.1.	<i>Préparer les études</i> .....	32
2.3.2.	<i>Développer les suivis</i> .....	33
2.3.3.	<i>Évaluer</i> .....	34
2.3.4.	<i>Cadrer</i> .....	35

2.3.5.	<i>Communiquer</i>	36
2.4.	Outils mutualisés.....	37
2.4.1.	<i>SYSMA</i>	37
2.4.2.	<i>Open data</i>	38
2.4.3.	<i>Observatoire</i>	38
<b>3.</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ASTER .....</b>	<b>39</b>
3.1.	Animation d'un réseau d'acteurs.....	40
3.2.	Appui technique pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats .....	41





# 1. SYLOA



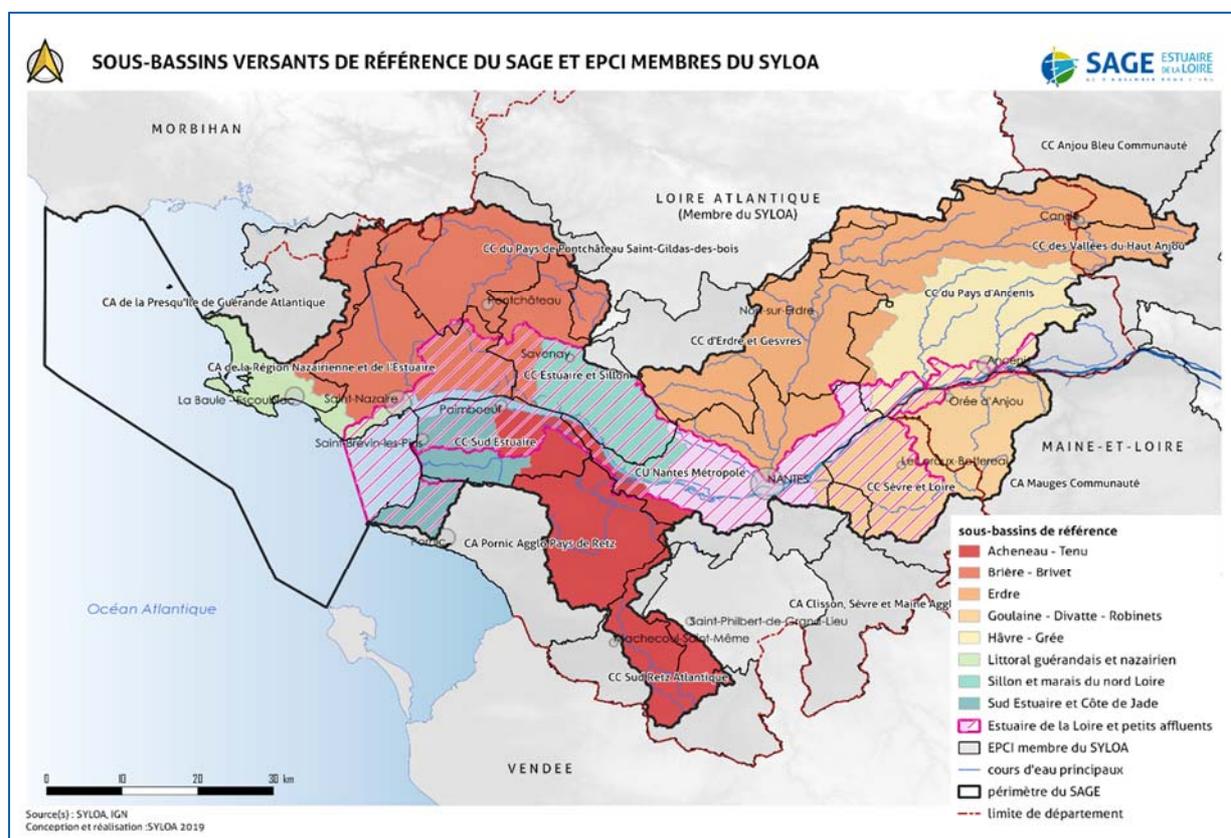
## 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Syndicat mixte de la Loire aval (SYLOA) s'étend sur un territoire de 3 855 km<sup>2</sup>. Il couvre le bassin versant de l'estuaire de la Loire, périmètre du SAGE du même nom.

Son périmètre est constitué de 9 sous-bassins versants de référence (carte ci-dessous), principalement situé dans le département de Loire-Atlantique. Il s'étend également à l'Est, en Maine-et-Loire et intègre à la marge, en amont du bassin du Brivet, quelques communes du Morbihan.



3 855 km<sup>2</sup>



Carte des sous-bassins de référence du SAGE et EPCI-fp membres du SYLOA

## 1.2. COMPOSITION DU SYNDICAT

### 1.2.1. Comité syndical

Le SYLOA est constitué par 16 membres : 15 intercommunalités et le Département de Loire-Atlantique. Son Comité syndical est composé de 22 délégués, présentés ci-après. Jean-Sébastien GUITTON, en remplacement de Christian COUTURIER, a été élu le 12 octobre comme président, Claude CAUDAL et Freddy HERVOCHON comme vice-présidents.



Collectivités membres	Titulaires	Suppléants
Nantes Métropole (8 voix)	Jean-Sébastien GUITTON Jean-Claude LEMASSON	Jacques GARREAU Thomas QUÉRO
Conseil départemental de Loire-Atlantique (6 voix)	Freddy HERVOCHON Claire TRAMIER	Lydia MEIGNEN Marcel VERGER
CARENE (agglomération de St-Nazaire) (3 voix)	Éric PROVOST	François CHÉNEAU
COMPA (pays d'Ancenis) (3 voix)	Rémy ORHON	Philip SQUÉLARD
CAP Atlantique (presqu'île Guérande) (2 voix)	Joseph DAVID	Bertrand PLOUVIER
CC Erdre et Gesvres (2 voix)	Jean-Yves HENRY	Pierrick GUÉGAN
CC Sud Retz Atlantique (1 voix)	Jean CHARRIER	Yves BATARD
Pornic Agglo Pays de Retz (2 voix)	Claude CAUDAL Luc NORMAND	Daniel BENARD Gaëtan LÉAUTÉ
Anjou Bleu Communauté (1 voix)	Jacques ROBERT	Marc LÉBOULENGER
Mauges Communauté (2 voix)	Yannick BENOIST Christophe DOUGÉ	Laurent HAY Jacques PRIMITIF
CC du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois (1 voix)	Olivier DEMARTY	Philippe JOUNY
CC Sud Estuaire (1 voix)	Sylvie GAUTREAU	Jean-Michel EMPROU
CC Sèvre et Loire (2 voix)	Jean-Marc JOUNIER Saïd EL MAMOUNI	Thierry COIGNET Christelle BRAUD
CC Estuaire et Sillon (2 voix)	Daniel GUILLÉ Roger GUYON	André LE BORGNE Xavier CAILLON
CC des Vallées du Haut Anjou (1 voix)	Jean-Pierre BRU	Virginie GUICHARD
Clisson, Sèvre et Maine Agglo (1 voix)	Jean-Marc MÉNARD	Philippe ROUSSEAU

### 1.2.2. Bureau syndical

Le bureau est composé de 11 membres répartis par sous-bassin versant :

Délégué	Collectivité représentée	Sous-bassin versant
Jean-Sébastien GUITTON	Nantes Métropole	
Freddy HERVOCHON	Département de Loire-Atlantique	9 sous-bassins versants
Claude CAUDAL	Pornic Agglo Pays de Retz	Littoral Sud estuaire
Jean Marc JOUNIER	CC Sèvre et Loire	Goulaine, Divatte, Robinets
Éric PROVOST	CARENE	Estuaire de la Loire
Joseph DAVID	CAP Atlantique	Littoral guérandais et nazairien
Jean-Yves HENRY	CC Erdre et Gesvres	Erdre
Roger GUYON	CC Estuaire et Sillon	Sillon et Marais Nord Loire
Rémy ORHON	COMPA	Hâvre – Grée
Olivier DEMARTY	CC Pont-château – St Gildas	Brière – Brivet
Luc NORMAND	Pornic Agglo Pays de Retz	Acheneau - Tenu

### 1.3. COMITÉS SYNDICAUX

En 2020, le Comité syndical s'est réuni trois fois :

- Le 21 janvier pour le vote du budget primitif.
- Le 16 juin pour le vote du compte administratif et du budget supplémentaire.
- Le 12 octobre pour l'installation du nouveau Comité syndical, l'élection du Président, des Vice-présidents et du Bureau.

Le Président et les deux Vice-présidents ont également travaillé en décembre à la préparation du Bureau prévu en janvier 2021.



## 1.4. COMPÉTENCES

Le syndicat a été créé en novembre 2015 pour porter l'animation du SAGE Estuaire de la Loire et la coordination globale de l'eau à l'échelle de son territoire. Il s'agit de sa mission principale pour laquelle l'ensemble des 16 membres ont adhéré.

Ses compétences sont amenées à évoluer dès 2022, par le regroupement du SYLOA avec deux syndicats compétents GEMAPI sur les sous-bassins de Goulaine et Divatte (voir ci-après).

## 1.5. ÉTUDE DES COMPÉTENCES DE L'EAU SUR LES SOUS-BASSINS VERSANTS DE GOULAINE, DIVATTE, ROBINETS

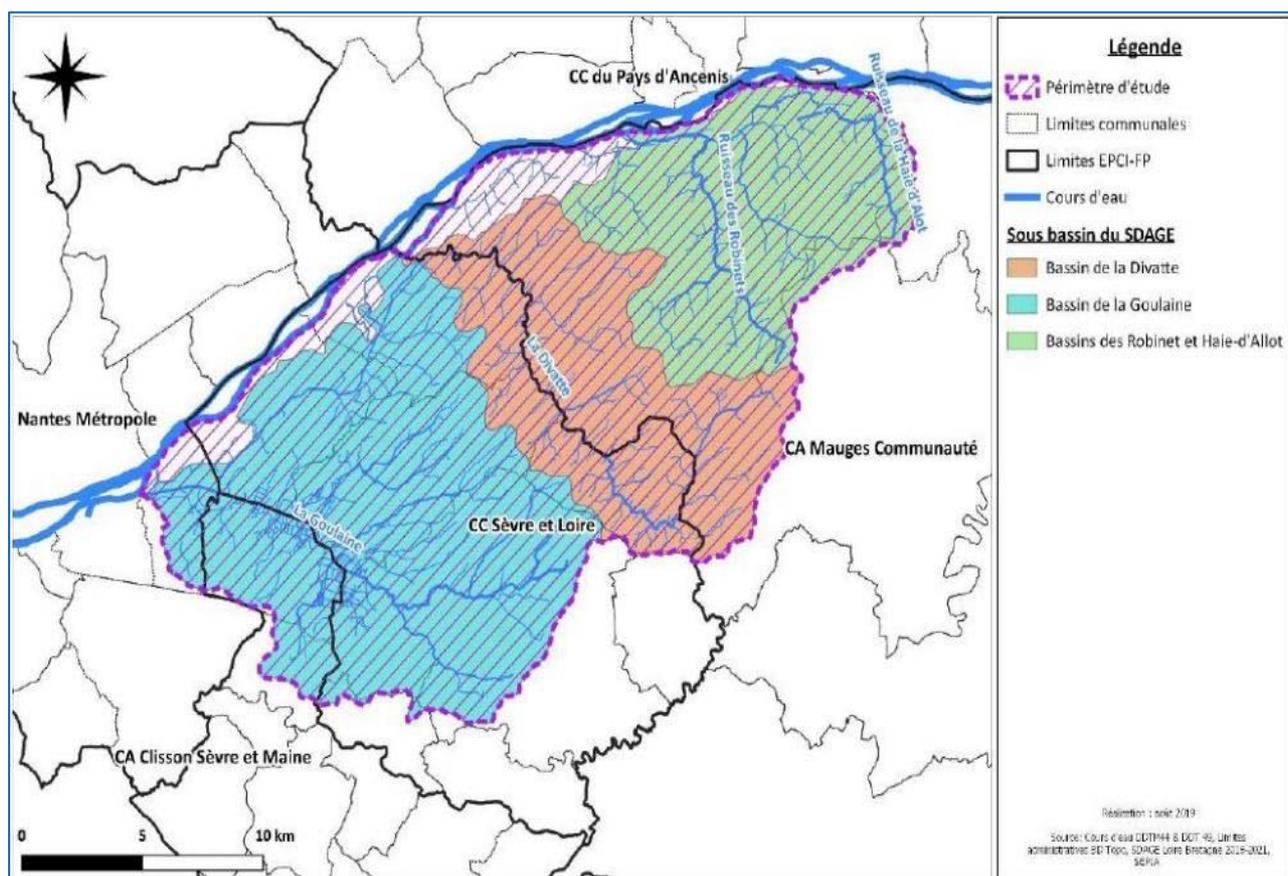
À la demande des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte et de Mauges Communauté, une étude de gouvernance a été lancée en 2019, sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA, sur les sous-bassins versants de la Goulaine (Syndicat mixte Loire et Goulaine), de la Divatte (Syndicat mixte de la Divatte) et de Robinets-Haie d'Alot (Syndicat mixte des Bassins Èvre–Thau–Saint-Denis–Robinets–Haie d'Alot).

L'objectif de cette étude était de définir une organisation optimisée de la maîtrise d'ouvrage, pour répondre aux objectifs

d'atteinte du bon état des masses d'eau de la Directive cadre sur l'eau (2000).

L'étude, d'un montant de 68 240€ TTC, est financée par les 4 EPCI à fiscalité propre concernés : Communauté de Communes Sèvre et Loire, Clisson-Sèvre et Maine Agglomération, Nantes Métropole et Mauges Communauté.

Les modalités de cette mission à la carte, confiée au SYLOA, ont été définies par conventions signées entre le syndicat et ses membres.



Carte des sous-bassins versants concernés

Lors du comité de pilotage de l'étude du 10 janvier 2020, les parties prenantes ont validé l'organisation suivante :

- Regroupement des sous-bassins versants de Goulaine et de Divatte au sein du SYLOA.
- Maintien du sous-bassin versant de Robinets-Haie d'Alot au sein du Syndicat Èvre-Thau-St-Denis Robinets-Haie d'Alot (porteur du SAGE Èvre Thau Saint-Denis).

Cette décision a ensuite été délibérée favorablement par l'ensemble des collectivités.

Pour la mise en œuvre du scénario retenu, le comité de pilotage du 4 juin 2020 a validé la procédure juridique d'adhésion des Syndicats Goulaine et Divatte au SYLOA, emportant leur dissolution. Les principaux avantages de cette procédure identifiés par le COPIL sont les transferts directs des

compétences GEMAPI et du personnel associé, au SYLOA. Le préalable au lancement de cette procédure est l'harmonisation des statuts des deux syndicats de Loire et Goulaine et de Divatte.

En amont de cette adhésion, le Syndicat Loire et Goulaine a engagé des réflexions avec ses membres, pour le devenir de la compétence à vocation touristique « valorisation du Marais de Goulaine », ne relevant pas de la GEMAPI.

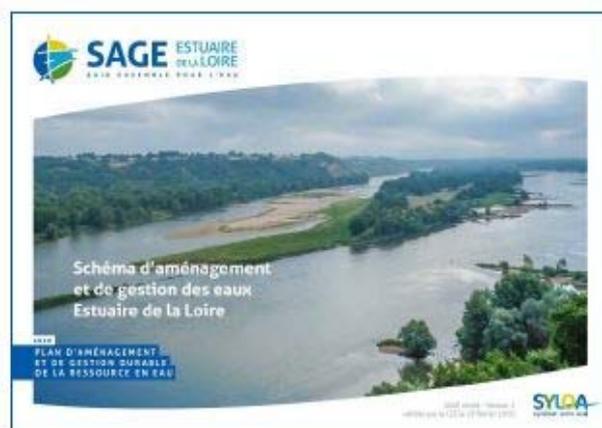
Durant le second semestre, les services techniques des EPCI à fiscalité propre et des syndicats ont travaillé (juillet et décembre) à l'harmonisation des compétences GEMAPI des deux syndicats.

En 2021, les syndicats délibéreront sur des statuts harmonisés et solliciteront l'adhésion au SYLOA. Le travail portera ensuite sur l'organisation des nouvelles équipes et le budget associé à la compétence GEMAPI.

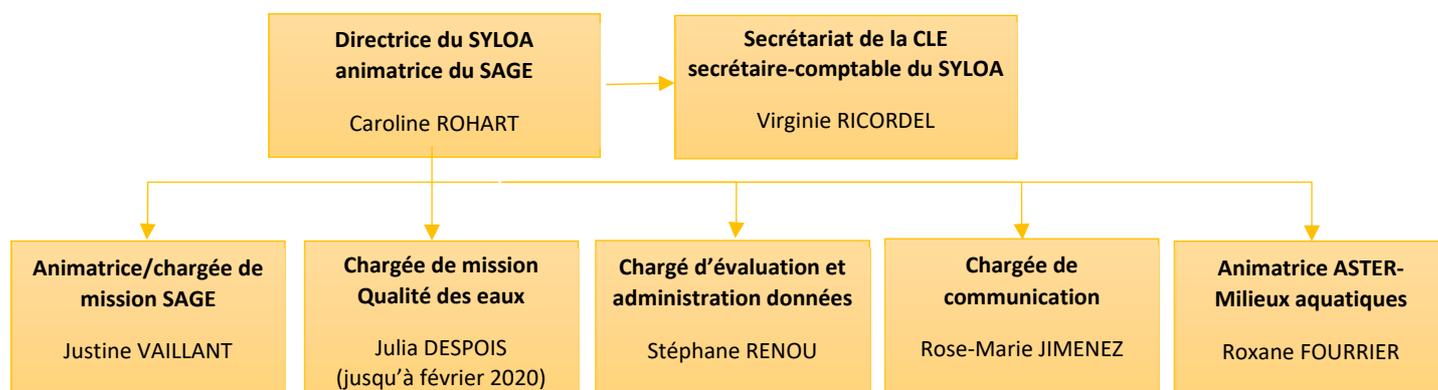
## 1.6. ÉTUDE PRÉALABLE À L'ÉTUDE DE PROSPECTIVE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ

En 2019, le Comité syndical a sollicité une prospective financière pour la mise en œuvre du SAGE révisé par le SYLOA. L'objectif est d'accompagner les évolutions nécessaires du budget du SYLOA, pour supporter à la fois les coûts des études identifiées sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA, et les postes d'animation et de pilotage associés.

Cette analyse du SAGE révisé menée en régie, fera l'objet, en 2021, d'une étude financière externalisée. L'ensemble des éléments seront présentés au Comité syndical.



## 1.7. ÉQUIPE TECHNIQUE



## 1.8. BUDGET

Les résultats de l'exercice budgétaire du SYLOA en 2020 sont présentés ci-dessous, (sous réserve de validation du compte administratif 2020) :

### 1.8.1. Fonctionnement

Le compte administratif établit une section de fonctionnement pour l'année 2020 avec :

- En dépenses : 489 832,42€.
- En recettes : 459 498,24€

L'exercice 2020 est déficitaire de 30 334,18€.

Pour l'équilibre du budget, l'excédent reporté en 2020 est en partie consommé. La somme de 41 991,83€ est reportée au budget primitif 2021.

### 1.8.2. Investissement

Le compte administratif établit une section d'investissement pour l'année 2020 avec :

- En dépenses : 0,00 €
- En recettes : 8 036,34 €.

### 1.8.3. Conclusions sur le budget

La situation financière du syndicat est saine. L'endettement est nul.

Néanmoins, l'excédent de fonctionnement reporté a diminué en 2020 jusqu'à atteindre un niveau trop faible pour pallier, à l'avenir, les décalages de versement des recettes que le syndicat doit supporter pour les engagements pluriannuels.

## 1.9. COMMUNICATION

### La lettre interne du SYLOA



Cette lettre est exclusivement adressée aux membres élus du SYLOA ainsi qu'à son comité technique, composé des services techniques des membres du syndicat. Un numéro a été diffusé en mars 2020.

### Sensibilisation et information aux nouveaux élus

À la suite des élections municipales, afin d'accompagner l'arrivée des nouveaux élus du territoire sur la thématique de la gestion de l'eau, le SYLOA a mené une réflexion en partenariat avec les différents acteurs impliqués (services techniques des EPCI-fp membres du SYLOA, des Départements 44 et 49, de la Région des Pays de la Loire et des structures pilotes du SAGE). Cette réflexion a été l'occasion de faire le point sur les actions de communication et de sensibilisation déjà mises en œuvre, notamment par les EPCI-fp membres du SYLOA. Les prochains *Rendez-vous du SAGE* devraient être consacrés en 2021 à la sensibilisation de ces nouveaux élus (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire).



## 2. SAGE



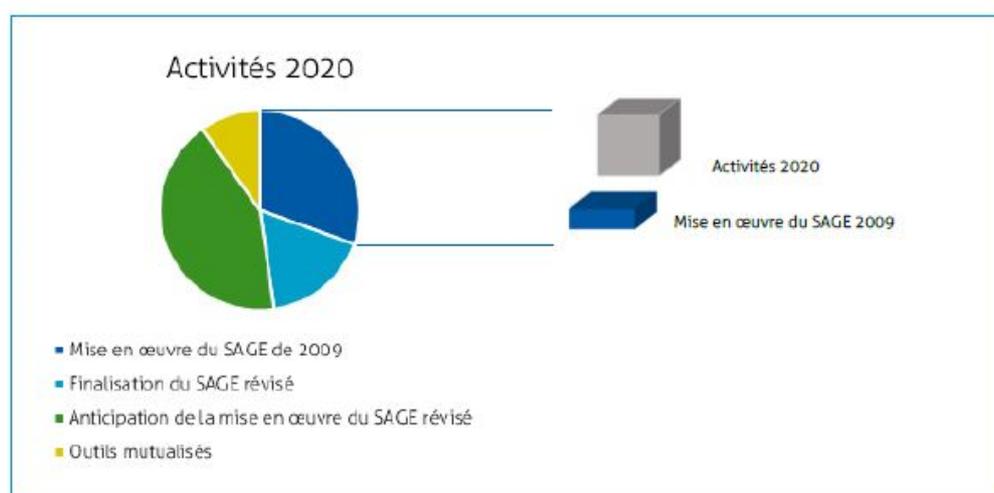
Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les documents du SAGE (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

et règlement) sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le règlement est également opposable aux tiers. Le SAGE est élaboré, suivi et révisé par la Commission locale de l'eau (CLE), qui délègue certains travaux au bureau de la CLE.

## 2.1. MISE EN ŒUVRE DU SAGE 2009

Le SAGE Estuaire de la Loire s'inscrit dans une démarche à l'initiative des acteurs locaux, ayant abouti à la délimitation du périmètre du SAGE en septembre 1998, et à l'installation de la CLE en mars 2002. La première déclinaison du SAGE a été approuvée par arrêté interpréfectoral le 9 septembre 2009, permettant aux acteurs du territoire d'engager sa mise en œuvre.



### 2.1.1. Analyser

Les projets d'aménagements (routes, ZAC, etc.) mis en œuvre sur le périmètre du SAGE sont susceptibles d'avoir des impacts et des effets sur l'eau et les milieux (prélèvements, rejets, etc.). Ces projets sont, en conséquence, soumis à autorisation environnementale et font l'objet d'un dépôt de dossiers auprès des services de l'État pour instruction (DREAL ou DDT). La CLE, en tant que service consulté, est sollicitée par le service instructeur pour émettre un avis sur ces dossiers d'autorisation environnementale.

### Dossiers transmis à la CLE pour avis

La CLE doit formuler des avis sur les dossiers d'autorisation environnementale, dans un délai de 45 jours. Cette mission est déléguée au bureau de la CLE qui émet un avis et/ demande des compléments éventuels du dossier.

En 2020, 13 dossiers d'autorisation environnementale ont fait l'objet d'une présentation, dont 3 relatifs à des compléments apportés sur des dossiers antérieurement présentés. Quatre dossiers ont fait l'objet d'avis défavorables.



13 dossiers  
d'autorisation  
environnementale

Intitulé du dossier d'autorisation environnementale	Avis du bureau de la CLE
Aménagement du port départemental de La Turballe	Favorable
Aménagement Nantes A11 – Porte de Gesvres	Favorable
Renouvellement et extension de la sablière au lieu-dit « Les Bédoutières – La Sanglerie (2 <sup>ème</sup> passage à la suite d'une demande de compléments)	Sans avis – Demandes réitérées
Plan d'épandage de la société META BIO Energies (3 <sup>ème</sup> passage à la suite de demande de compléments)	Défavorable
Curage pluriannuel dans le marais de Goulaine	Favorable
Travaux de dragage d'entretien du port de Piriac-sur-Mer	Favorable
Nouvel abattoir Galliance – Ancenis Saint-Géréon	Défavorable
ZAC des Prés Blancs à Herbignac	Défavorable
Construction de serres grands abris au lieu-dit « La Bitauderie (Chéméré) » à Chaumes-en-Retz (2 <sup>ème</sup> passage à la suite d'une demande de compléments)	Favorable
Exploitation et extension de la carrière "La Recouvrance" – Casson	Défavorable
Programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes	Favorable
Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de Tougas – Saint-Herblain	Favorable
Réalisation d'une usine de fabrication de pellets « ECOMBUST » et poursuite de l'exploitation de la centrale thermique – Cordemais	Favorable



Le bureau de la CLE est également sollicité par les structures porteuses de programmations opérationnelles pour émettre des avis sur les contrats et les avenants aux contrats. En 2020, 4 projets de Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV) et d'avenants à des CRBV ont été étudiés.

Intitulé du contrat	Avis du bureau de la CLE
Brière Brivet : projet d'avenant 2019 au CRBV 2016-2018	Favorable
Goulaine Divatte Haie d'Alot : projet d'avenant 2020 au CRBV 2017-2019	Favorable
Hâvre Grée Affluents de la Loire : projet de CRBV 2020-2022	Favorable
Boivre Acheneau Tenu : projet avenant 2020 CRBV 2017-2020	Favorable

Avant présentation aux membres du bureau de la CLE, les dossiers et les programmations sont analysés par l'équipe d'animation du SAGE. Cette première étape peut être alimentée par des échanges avec le service instructeur concerné (DREAL ou DDT) et les structures porteuses de contrats.

4 projets de Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV) et d'avenants



Les avis et les demandes de compléments proposés par l'équipe d'animation s'appuient sur le SAGE en vigueur, et plus précisément sur les enjeux et les objectifs, les dispositions du PAGD et les articles du règlement concernés. Pour appuyer l'analyse technique des dossiers d'autorisation environnementale, l'équipe d'animation mobilise notamment un système d'information géographique (SIG).

Les décisions du bureau sont adressées au service instructeur ou à la structure porteuse du contrat, par courrier signé du Président de la CLE et mis en ligne sur le site internet du SAGE (<https://www.sage-estuaire-loire.org/sage/commission-locale-de-leau/les-decisions-de-la-cle/>).

Pour les dossiers ayant fait l'objet d'un avis défavorable, le travail de l'équipe d'animation se poursuit, pour apporter des précisions et accompagner les pétitionnaires (réunions de travail, etc.).

### **Accompagnement des pétitionnaires au dépôt des dossiers d'autorisation environnementale**

En 2020, l'équipe d'animation a accompagné la préparation de trois dossiers d'autorisation environnementale, avant dépôt auprès des services instructeurs concernés.

Cet accompagnement technique se traduit par une première lecture des dossiers au regard du PAGD et du règlement du SAGE, par la participation à des réunions de travail, etc.

L'équipe d'animation est, par ailleurs, sollicitée par les bureaux d'études sur des sujets précis, en particulier sur l'impact des projets sur les zones humides et les mesures compensatoires associées.

Cet accompagnement permet une meilleure intégration du SAGE dans les projets du territoire, et une première approche du dossier en prévision de son analyse officielle.

## 2.1.2. Animer et conseiller

### **Bureau de la CLE**

En 2020, le bureau de la CLE s'est réuni à 9 reprises, permettant de formuler des avis aux dossiers d'autorisation environnementale, aux contrats et à des consultations diverses (projets d'arrêtés relatifs à la délimitation d'aires d'alimentation de captages en Loire-Atlantique, etc.).

Plusieurs interventions extérieures ont, par ailleurs, été sollicitées par les acteurs du territoire ou par l'équipe d'animation du SAGE sur les sujets suivants :

- Présentation du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique (DDTM 44),
- Mise à jour annuelle du Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau (RUCE) (DDTM 44), Le RUCE est défini à partir de l'actualisation des inventaires des cours d'eau. Il fait l'objet d'un engagement mutuel entre la Commission locale de l'eau et la DDTM Loire-Atlantique (mars 2016), qui se traduit par une présentation annuelle au bureau de la CLE des actualisations réalisées, du traitement des remontées de doutes, etc.,
- Évolution de la nomenclature loi sur l'eau (DDTM 44) pour une simplification des procédures relatives à la restauration des milieux,
- Présentation de l'actualisation du modèle hydrosédimentaire de l'estuaire (GIP Loire Estuaire) et des perspectives de développement (mise à jour du scénario tendanciel, amélioration du volet bilan sédimentaire, développement d'un module sur la qualité de l'eau, etc.).



### 2.1.3. Suivre et veiller

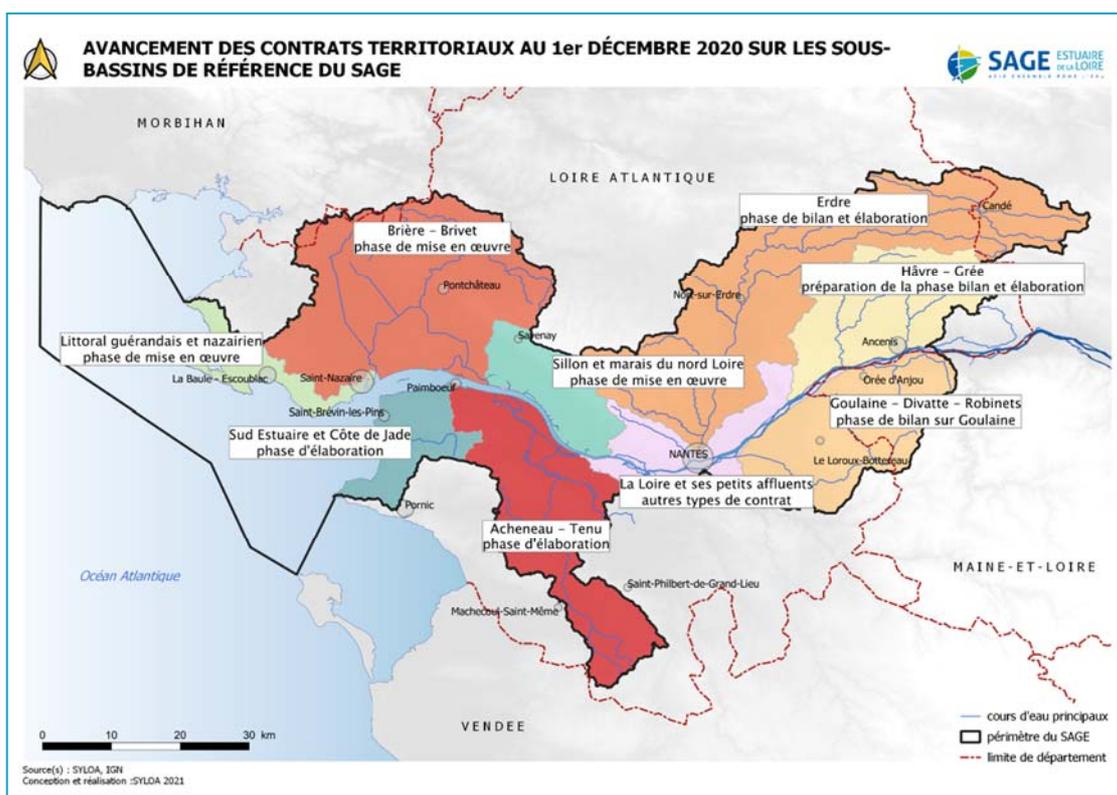
L'équipe d'animation assure un suivi des contrats et des projets de territoire, permettant de veiller à la bonne prise en compte des enjeux et objectifs du SAGE en vigueur, des dispositions du PAGD et des articles du règlement. Les programmations des contrats font l'objet d'un suivi plus fin, pouvant se traduire par un accompagnement technique.

- la participation aux réunions de travail, comités techniques et comités de pilotage, dans une recherche de cohérence avec le SAGE révisé
- un appui aux porteurs de projets sur des questions techniques, financières, règlementaires ou organisationnelles.

### Suivi des Contrats territoriaux

Pour l'ensemble des contrats, l'équipe d'animation du SAGE a suivi l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des Contrats Territoriaux. Cela s'est traduit par :

La carte ci-dessous permet d'identifier les périmètres des contrats territoriaux et leur avancement en décembre 2020.



L'année 2020 présente un tournant avec l'arrivée des premiers Contrats Territoriaux Eau. Dans un souci de mutualisation et de simplification des outils, la Région Pays de la Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Départements ont abouti à ce contrat unique et multithématique.

Pour l'année 2020, les territoires prioritaires en termes de suivi étaient ceux qui sont en phase d'évaluation et/ou d'élaboration d'un nouveau contrat : Boivre-Acheneau-Tenu-Calais, Erdre et Goulaine ainsi que le territoire Hâvre-Donneau-Grée qui est en cours de préparation de l'évaluation/renouvellement du contrat.

#### Acheneau Tenu / Sud Estuaire et Côte de Jade

- Nom du contrat et avancement : futur Contrat Territorial Eau en cours d'élaboration
- Animateur : Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH)

Sur le bassin versant Boivre-Acheneau-Tenu, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire (SAH), la programmation d'un ou deux nouveaux contrats (selon le périmètre retenu), et plus spécifiquement de la phase stratégie/reprogrammation, a repris en 2020.

Sur ce bassin versant, l'équipe d'animation du SAGE a participé aux comités techniques et de pilotage tout au long de l'année. Des réunions de travail se sont également tenues pour appuyer le SAH dans cette démarche. L'équipe a notamment mobilisé l'outil « tête de bassin versant » comme appui à la définition des scénarios de stratégie (voir "Mobilisation des outils" point 2.3.4).



L'équipe a également participé en fin d'année aux réflexions sur la coordination des réseaux de suivi.

## Erdre

Sur le territoire de l'Erdre, c'est l'EDENN qui assure l'animation de la reconquête de la qualité de l'eau dans une dynamique collective (suivi de projets, participation aux instances, centralisation de données, relais d'information, expertise technique).

Plusieurs contrats sont en cours avec des thématiques et niveaux d'avancements différents : Le contrat territorial Erdre 2017-2021, les deux contrats de nappes de Vritz et Freigné.

À terme, un futur Contrat territorial Eau unique, animé par l'EDENN, intégrera l'ensemble des actions.

→ **Nom du contrat et avancement : Contrat Territorial Erdre 2020-2022 en cours de mise en œuvre**

→ **Animateur : Syndicat Mixte EDENN**

Sur le bassin de l'Erdre, les différents programmes d'actions suivants, inscrits au CT Erdre 2020-2022, sont en cours de mise en œuvre :

- Sur les masses d'eau du Gesvres, du Cens et la masse d'eau Étang Hervé (dit du Charbonneau), les études préalables sous maîtrise d'ouvrage (MO) de Nantes Métropole sont terminées. L'année a été dédiée à la préparation de la mise en œuvre des actions et des autorisations administratives. Les équipes d'animation du SAGE ont été mobilisées pour participer aux réunions de suivi de l'étude. Elles ont également participé aux études et travaux via l'appui technique ASTER.
- Sur le bassin versant de l'Erdre amont 49 sous maîtrise d'ouvrage de EDENN, le programme d'actions est terminé pour le volet milieux aquatiques.
- Sur le sous-bassin marais de l'Erdre, le programme d'actions est terminé.



- Sur le bassin versant de l'Erdre amont 44, des actions sont en cours sous MO de la COMPA et de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (contrat territorial Erdre 2017-2021); Les équipes du SYLOA ont été mobilisées via l'appui technique ASTER.

L'amont du sous-bassin versant de l'Erdre est concerné par deux contrats de captages prioritaires : Vritz et Freigné. En 2020, l'équipe d'animation a participé aux enquêtes qualitatives organisées dans le cadre de l'évaluation de ces contrats.

→ **Nom du contrat et avancement : Contrat de nappe Vritz – Évaluation/Élaboration**

→ **Porteurs : Syndicat d'Eau de l'Anjou et DDT Maine-et-Loire**  
**Animateur : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire**

L'équipe d'animation a suivi le comité de pilotage de restitution de l'évaluation du contrat 2016-2020 en novembre 2020, et a apporté des contributions sur la base du SAGE révisé pour la construction du futur contrat.

→ Nom du contrat et avancement : Contrat de nappe Freigné – Évaluation

→ Porteur : Atlantic'Eau  
Animateur : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Dès 2023, ces contrats de captage intégreront le Contrat Territorial Eau (CT Eau) global du bassin versant de l'Erdre.

→ Nom du contrat et avancement : futur Contrat Territorial Eau 2023-2025 en cours d'élaboration

→ Structure porteuse : Syndicat Mixte EDENN

En 2020, l'équipe d'animation du SAGE a été mobilisée pour le suivi de l'étude globale d'évaluation et reprogrammation du futur CTEau 2023-2025 portée par l'EDENN. L'équipe a assisté aux différents comités techniques et a participé aux études d'évaluation et de diagnostic territorial. Des réunions de travail ont également eu lieu avec le prestataire de l'EDENN sur la phase de diagnostic territorial. Les outils tête de bassin versant et ruissellement ont été mobilisés (voir chapitre 2.3.4 : Mobilisation des outils d'appui à l'élaboration des contrats).



### Littoral Guérandais et Nazairien

→ Nom du contrat et avancement : Contrat Territorial de bassins versants 2018-2022 en phase de mise en œuvre

→ Structure porteuse : CAP Atlantique

Le contrat, signé en février 2019, est en phase de mise en œuvre. Cette année 2020, l'équipe d'animation a participé au comité de pilotage annuel.

### Brière Brivet

→ Nom du contrat et avancement : Contrat Territorial Eau 2020-2022 en 1ère année de mise en œuvre

→ Structure porteuse : Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)

Le CTEau 2020-2022 du territoire Brière-Brivet a été signé le 2 septembre 2020. L'année 2020 constitue la première année de mise en œuvre des actions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat, les équipes du SYLOA ont été mobilisées sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Étude du fonctionnement hydrologique sur le bassin versant du Brivet et réalisation de supports de communication. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage du SBVB, a démarré en 2020. L'équipe a notamment suivi cette étude via une participation aux instances (Comités Techniques).
- Étude de définition d'un règlement d'eau. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage du SBVB, a démarré en 2020. L'équipe a suivi cette étude via une participation aux instances (Comités techniques) et à la concertation (réunions publiques et ateliers).
- Études relatives aux inventaires Zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage. Ces études sont inscrites pour 2021 au programme d'actions du contrat avec un portage envisagé par les EPCI-fp. Le PAGD du

SAGE révisé, qui a impulsé ces études, prévoit la réalisation par les équipes du SYLOA de « cahiers des charges types ». L'avancement du travail de construction de ces cahiers des charges types est détaillé au chapitre 2.3.4. du présent rapport.

- Le SYLOA est identifié en tant que maître d'ouvrage sur deux actions du Contrat : Analyse des suivis complémentaires de la qualité des masses d'eau et étude sur la relation eau de surface/eau souterraine entre la nappe de Campbon, la nappe de Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet. L'avancement de ces travaux est détaillé au chapitre 2.3.1 du présent rapport.

### Sillon et marais du Nord Loire

→ **Nom du contrat et avancement : Contrat territorial Eau du bassin versant Sillon et Marais nord Loire 2020-2022 en 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre**

→ **Animateur : Communauté de Communes Estuaire et Sillon**

Le CTEau 2020-2022 a été signé le 30 septembre 2020.

L'obtention des autorisations a été retardée du fait du contexte sanitaire mais les premières actions ont pu être engagées fin 2020. L'année 2020 constitue ainsi la première année de mise en œuvre des actions.

Sur ce bassin versant des Marais Nord Loire, le SYLOA a apporté un appui via l'ASTER pour la mise en œuvre des travaux et programmes de suivi.

### Loire et ses petits affluents

→ **Nom du contrat et avancement : Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA)**

→ **Animateurs : GIP Loire Estuaire et Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de Loire**

Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) 2018-2020 est en cours. Il comporte un volet « lit mineur » via le programme de rééquilibrage du lit de la Loire et un volet restauration des annexes. Dans ce cadre, l'équipe d'animation du SAGE a participé à plusieurs réunions (comité technique, comité des procédures, réunion de concertation en amont de l'enquête publique, etc.).



### Goulaine

→ **Nom du contrat et avancement : Contrat Territorial de Goulaine en phase d'évaluation**

→ **Animateur : Syndicat Mixte Loire Goulaine (SMLG)**

Le contrat territorial de la Goulaine, est en phase d'évaluation qui a démarré en 2020. L'équipe d'animation du SAGE a accompagné le SMLG pour lancer l'étude d'évaluation/bilan. Elle a ensuite assisté aux comités techniques et de pilotage.



## Hâvre Grée

→ **Nom du contrat et avancement :** Contrat Territorial du bassin versant Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2016-2020 en phase mise en œuvre et préparation de l'évaluation

→ **Animateur :** Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Le contrat comporte un volet « milieux aquatiques » et un volet « pollutions diffuses ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat en cours, les équipes du SYLOA ont été mobilisées sur les études relatives à la continuité écologique et ont participé au bilan annuel de suivi du contrat sur le volet pollutions diffuses.

L'équipe d'animation du SAGE a accompagné la COMPA pour préparer le cahier des charges de l'étude bilan/évaluation/reprogrammation qui devrait démarrer en 2021.

### **Autre type de contrat : filière maraîchage (Erdre, Goulaine, Divatte, Tenu)**

Un contrat de filière Maraîchage est également en phase de mise en œuvre sur ce territoire. L'équipe d'animation du SAGE a participé au comité de pilotage de bilan annuel.



## Suivi des projets de territoires

L'équipe d'animation du SAGE a participé au suivi des projets/programmations du territoire pour s'assurer de la prise en compte des objectifs du SAGE :

→ **Sur les différents sous-bassins versants du territoire du SAGE**

- Stratégie locale de gestion du trait de côte (Pornic Agglo Pays de Retz) ;
- Neptune 5 (Nantes Métropole) ;
- SyAM 2035 (Nantes Métropole).

→ **À une échelle plus large**

- À l'échelle du bassin Loire-Bretagne :
  - Révision du SDAGE 2022-2027 (Secrétariat technique de bassin, relay AELB/DREAL Pays de Loire/DDTM) – Réunions techniques de concertation sur les objectifs des masses d'eau, les évolutions de zonage de gestion quantitative, la construction du programme de mesures ;
  - Réseau de surveillance DCE des masses d'eau souterraines (AELB) ;
  - Suivis de la qualité des eaux 2021 portés par le Département de Loire-Atlantique (AELB/Département) ;
  - Construction du Plan Loire Grandeur Nature V (DREAL Centre-Val de Loire/Région Centre-Val de Loire).

→ **À l'échelle régionale**

- Stratégie régionale de gestion quantitative (Préfet de Région/DREAL Pays de Loire) ;
- Plan d'actions régional Nitrates (DREAL Pays de Loire) ;
- Programmation 2021 (BRGM) ;
- Congrès régional « Eau et agriculture » des Chambres d'Agriculture Pays-de-la-Loire – Stratégie globale et collective en Pays-de-la-Loire pour agir sur la quantité, la qualité, les milieux et le climat.



### → À l'échelle départementale

- Comité Départemental de l'eau de Loire-Atlantique et ses groupes de travail (Préfet/DDTM/Département) ;
- Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau en Maine-et-Loire (COTECH et groupes de travail) – Département du Maine-et-Loire ;
- Comités sécheresse (DDTM de Loire-Atlantique) ;
- Étude de l'aléa submersion estuarienne (DDTM de Loire-Atlantique) ;
- Révision du PPRi Loire Amont (DDTM de Loire-Atlantique) ;
- Rencontre entre la DDTM Loire-Atlantique et les structures porteuses de SAGE ;
- Plan départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (Fédération de pêche de Loire-Atlantique).

### → Sur l'estuaire

- Abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire (DREAL Pays de Loire) ;
- Actualisation du modèle hydro-sédimentaire de l'estuaire (GIP Loire Estuaire) ;
- Projet de recherche Oxymore (universités Nantes/Angers).

### → Autres

- Réunion préparatoire à la révision du SCoT du Vignoble nantais.



## 2.1.4. Administrer et cartographier



Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'équipe d'animation s'appuie sur des analyses de données. Les données sont organisées au sein d'un système d'information. Alimenté depuis 2004, il intègre, en 2020, environ 620 jeux de données différents. Deux tiers sont collectés directement auprès des partenaires ou en accès libre sur internet. Le tiers restant est le résultat d'une production de données en régie.

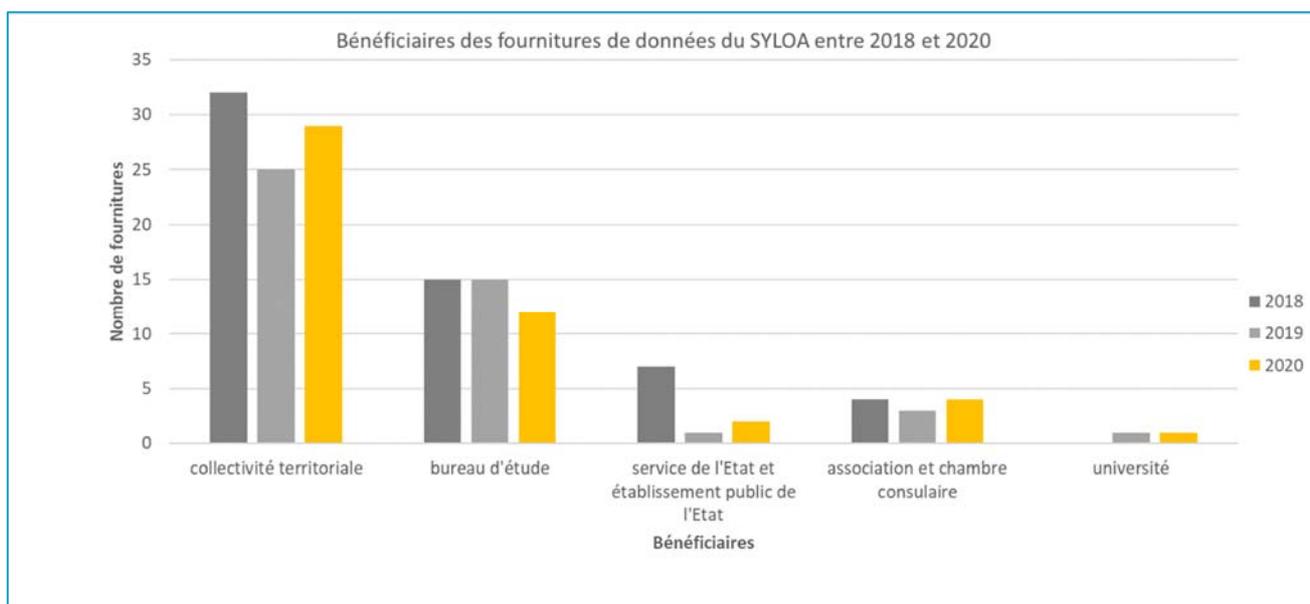
Ce travail de collecte et de production s'accompagne d'une série de tâches d'administration qui visent à :

- maintenir une connaissance du patrimoine interne en données (catalogage, bilan annuel) ;
- assurer une veille sur l'offre des données disponibles en externe et connaître les réseaux de distribution de données environnementales ;

- contrôler la qualité des données externes et internes pour mieux les mobiliser ;
- collecter et restructurer les données pour qu'elles répondent aux besoins en analyse.

L'équipe d'animation du SAGE se charge également du partage et de la fourniture de ces données à destination des acteurs du territoire. Sur l'année 2020, 48 demandes ont fait l'objet d'une fourniture principalement auprès des partenaires publics ou de bureaux d'étude.

L'ensemble de ces démarches liées à la « vie » des données fait l'objet d'un suivi et chaque donnée est documentée au sein d'un catalogue de données.



### 2.1.5. Informer et sensibiliser

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire, l'équipe d'animation mène des actions d'information et de sensibilisation. Sur sollicitation ou sur proposition, elle intervient dans le cadre d'événements régionaux ou nationaux afin de présenter, notamment, les grands enjeux liés à la mise en œuvre du SAGE. L'équipe d'animation met également en œuvre au quotidien la stratégie de communication du SAGE.

#### Mise en œuvre de la stratégie de communication

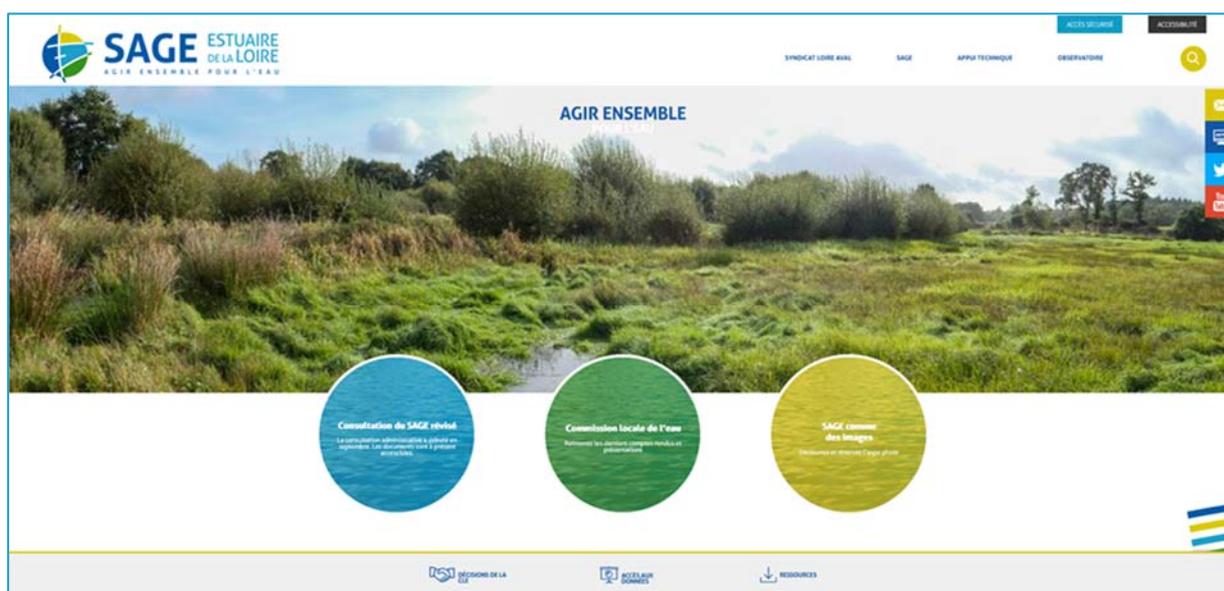
Depuis 2010, la CLE du SAGE Estuaire de la Loire a fait le choix d'une stratégie de communication poursuivant les objectifs suivants : assise de l'identité, de la légitimité et du rôle du SAGE Estuaire de la Loire et accompagnement des acteurs institutionnels en termes d'information, de sensibilisation et d'échanges sur les enjeux de l'eau.

La stratégie mise en œuvre a répondu favorablement aux objectifs en s'appuyant sur la création et le développement de nombreux outils (site internet, newsletters, panneaux d'expositions, évènementiels, sondages en ligne, guides pratiques, affiches, dépliants, etc.).

L'année 2020 a été principalement marquée par la mise en œuvre des outils récurrents de communication ainsi que par la mise en ligne du nouveau site internet.

#### Les supports de communication

- Le site internet : Le premier site internet du SAGE Estuaire de la Loire a été mis en ligne en juillet 2010. L'activité a été maintenue en 2020 avec plus d'une trentaine de brèves publiées et une mise à jour régulière, notamment des pages « Révision du SAGE » ou encore « Décisions de la CLE ». À noter que la fréquentation du site a connu une très forte baisse en 2020 avec environ 10 000 pages vues (contre 19 000 en 2019). Cette chute a eu lieu à partir du mois de mars et du confinement lié à la crise sanitaire. Le nombre d'utilisateurs a connu par conséquent une très forte baisse également, environ moins 50 %.



Page d'accueil du site Internet



Twitter :  
+ 10%  
d'abonnés

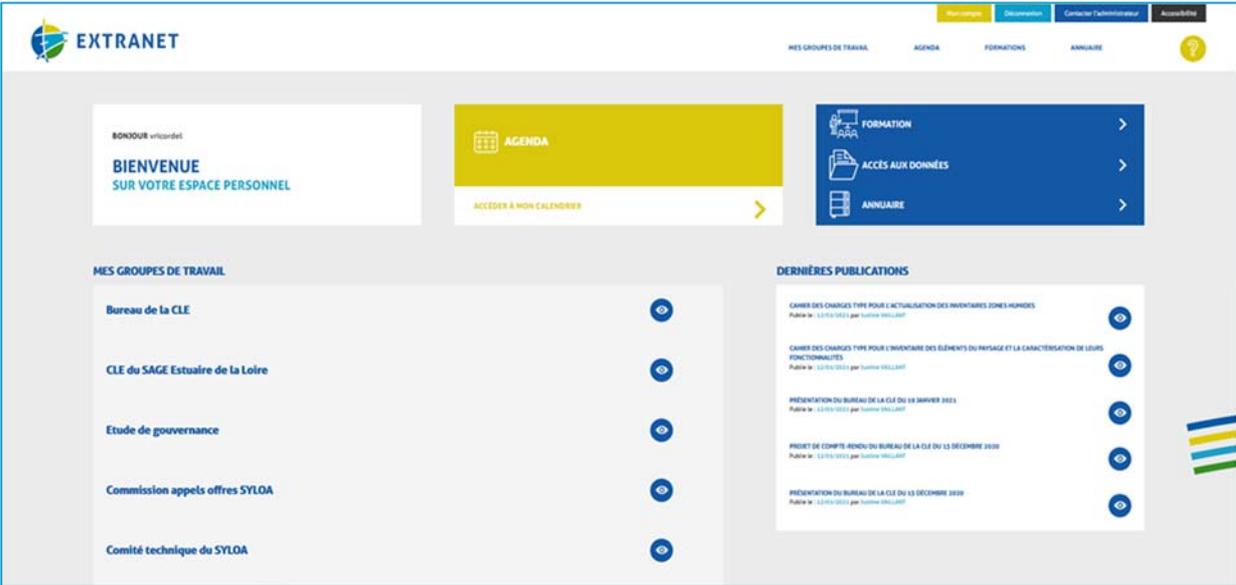
- Le compte twitter : ouvert en janvier 2017, ce compte sert exclusivement de relais aux brèves publiées sur le site internet. En décembre 2020, le compte poursuivait sa progression en termes d'audience et enregistrait 201 abonnés, soit une hausse de 10 % par rapport à 2019. Parmi les abonnés du compte Twitter du SAGE Estuaire de la Loire, on retrouve :
  - Des acteurs institutionnels : agences de l'eau, centre de ressources TVB, Gesteau, réseau des CEN, etc. (25%);
  - Des élus et des techniciens des collectivités locales du territoire du SAGE (25%);
  - De nombreux journalistes régionaux et nationaux (22%);
  - Des groupements scientifiques (14%).
  - Des particuliers (14%).
- La création et la diffusion de vidéos au format court : la chaîne YouTube du SAGE a été ouverte au printemps 2017. Aucune nouvelle vidéo n'a été mise en ligne cette année (report des *Rendez-vous du SAGE* en 2021 lié au contexte sanitaire). Néanmoins, il est à noter que les vidéos déjà présentes sur la chaîne ont été visionnées plus de 400 fois dont 172 fois pour la vidéo « Le SAGE, c'est quoi ? ».

## La refonte du site internet

À partir de 2019, la CLE a souhaité la refonte du site internet du SAGE ainsi que la création d'un site extranet à destination des membres de la CLE et des partenaires du territoire. Le nouveau site internet a été mis en ligne le 9 avril 2020 ; le site extranet début 2021.

## Relations Presse

Le Président de la CLE a été sollicité en 2020 à plusieurs reprises, notamment par la presse quotidienne régionale (Ouest France). M. Couturier s'est notamment exprimé lors de l'important épisode de sécheresse qu'a connu notre territoire pendant l'été. À noter également que la structure porteuse du SAGE a fait l'objet d'une double page dans « Les cahiers des administrations ». À cette occasion, le travail réalisé dans le cadre de la mise en œuvre et de la révision du SAGE a été abordé. L'équipe d'animation du SAGE a également participé à un dossier consacré à l'eau et paru dans le magazine local « Les autres possibles ».



Page d'accueil de l'Extranet

## Autres interventions et participations

L'équipe d'animation du SAGE est intervenue dans le cadre d'événements régionaux, nationaux, et auprès d'étudiants nantais. Elle a par ailleurs suivi plusieurs réunions et conférences organisées par les réseaux SAGE.

### Réseaux national et régional SAGE

À l'occasion des journées techniques SAGE 2020, organisées les 21, 22 et 29 septembre par le Ministère de la transition écologique, la procédure de révision du SAGE a fait l'objet d'une présentation en atelier, notamment sur les enjeux d'adaptation au changement climatique intégrés à la procédure.

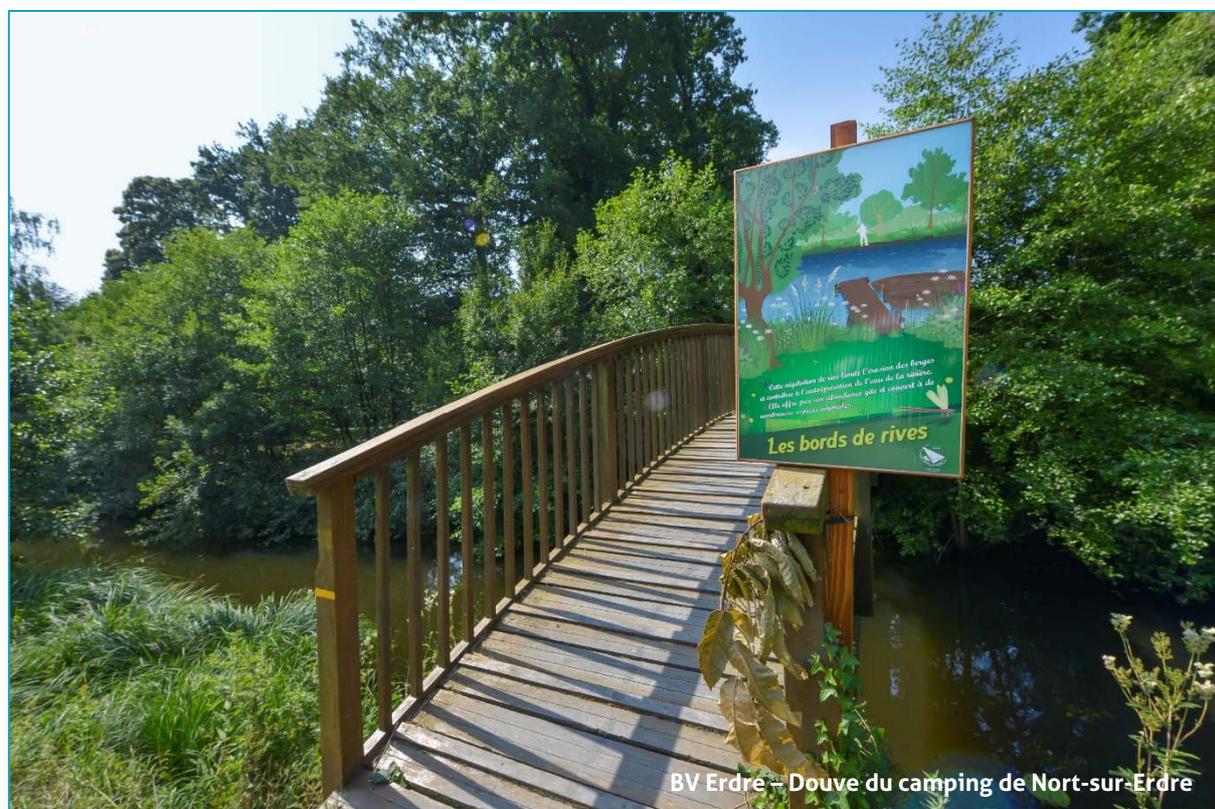
En 2020, l'équipe d'animation a également participé à une réunion des animateurs SAGE Pays-de-la-Loire.

### Journée associative

Le 17 novembre, l'équipe d'animation a participé à un atelier dédié au SAGE, organisé par France Nature Environnement Pays-de-la-Loire, à l'attention de ses bénévoles. Cette intervention s'est accompagnée de témoignages du Président de la CLE, et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en tant que membre de la CLE.

### Intervention auprès d'étudiants

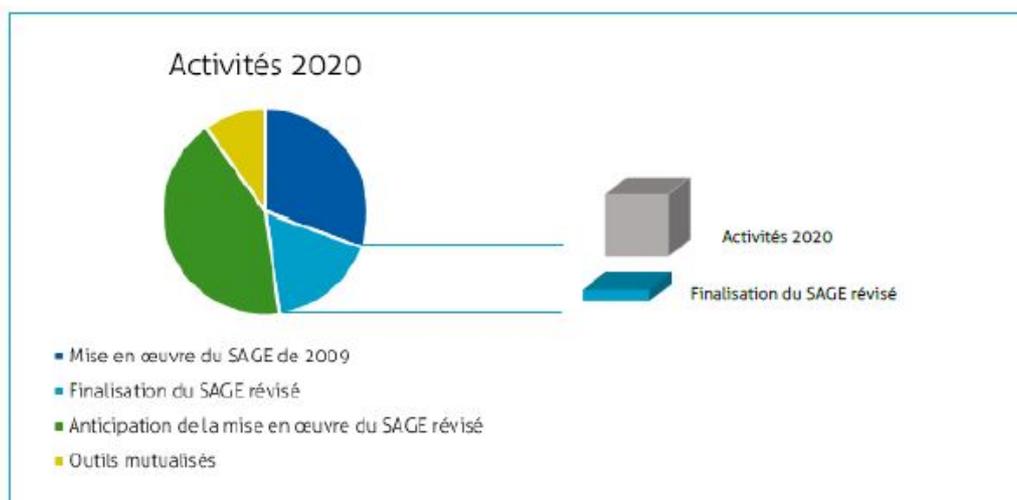
Le partenariat avec le lycée Briacé, situé au Landreau, s'est poursuivi cette année, avec une intervention le 24 novembre auprès d'étudiants de 1<sup>ère</sup> année de BTS « Gestion et Protection de la Nature ». L'intervention s'est axée sur la présentation du territoire et de l'outil « SAGE ».



BV Erdre – Douve du camping de Nort-sur-Erdre



## 2.2. FINALISATION DU SAGE RÉVISÉ



### 2.2.1 Valider

#### Validation de la CLE

La finalisation des documents du SAGE a nécessité la tenue de plusieurs réunions en janvier et février 2020.

La CLE du 7 janvier a été l'occasion d'une première présentation des documents du SAGE révisé et de trancher sur les dispositions faisant encore l'objet de débats au sein de la CLE (protection des zones humides, objectifs liés à l'assainissement collectif, etc.). Le bureau de la CLE s'est ensuite réuni le 14 janvier pour la préparation de la CLE de validation du projet de SAGE prévue le 11 février. Un dernier comité de rédaction a travaillé à la prise en compte de l'ensemble des remarques le 16 janvier.

Faute de quorum lors d'une première réunion le 11 février, la CLE a de nouveau été convoquée le 18 février pour soumettre le SAGE révisé au vote. Le SAGE révisé a recueilli plus de deux tiers d'avis favorables (55 voix pour et 7 voix contre) des membres présents et représentés.

La validation par la CLE du SAGE révisé a engagé la phase suivante de consultation administrative et du public.

### 2.2.2 Consulter

#### Consultation administrative

À la suite de la validation du SAGE révisé par la CLE, les documents du SAGE (PAGD, règlement et rapport de présentation) ont fait l'objet d'un travail de mise en page afin de les rendre plus lisibles et plus accessibles.

La consultation administrative du SAGE révisé a été organisée pour une durée de 4 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle a été lancée le 1<sup>er</sup> septembre 2020 par l'envoi de courriers postaux et électroniques à l'ensemble des structures consultées.



SAGE révisé :

55 voix pour  
7 voix contre

En réponse au code de l'environnement, les instances et les structures consultées sur le SAGE révisé sont :

- les Conseils régionaux, départementaux, les chambres consulaires, les communes et leurs groupements compétents, notamment en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, l'Établissement public territorial de bassin ;
- le Comité de bassin, le Conseil maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest, le Comité de gestion des poissons migrateurs ;
- le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière.



À noter que la CLE a souhaité associer à la consultation administrative l'ensemble des instances et des structures représentées au sein de la CLE, et de manière élargie.

L'Autorité environnementale, représentée par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, a été consultée en parallèle pour évaluer les impacts du projet sur l'environnement, sur la base du rapport environnemental qui accompagne les documents du SAGE révisé soumis à consultation. Elle dispose de 3 mois pour émettre un avis sur le projet.

Les avis non exprimés dans les délais réglementaires sont réputés favorables.

Pour accompagner les instances et les structures dans la préparation des avis à formuler, l'équipe d'animation du SAGE a réalisé une présentation power-point du SAGE révisé mise à disposition sur demande.

Dans le cadre de la consultation, l'équipe d'animation a été sollicitée à 38 reprises pour apporter des précisions sur les documents du SAGE révisé et la procédure de révision.

Des relances ont également été envoyées chaque mois pour voie électronique par le secrétariat de la CLE (5 octobre, 5 novembre, 2 décembre et 4 janvier 2021).

Dans le contexte sanitaire, le bureau de la CLE a souhaité prolonger d'un mois la consultation, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021. L'information a été adressée le 16 novembre, par mail, aux instances et structures concernées.

Une synthèse des avis et des remarques sera présentée en 2021 à la CLE pour poursuivre la démarche de révision en vue de préparer la consultation dématérialisée du public.



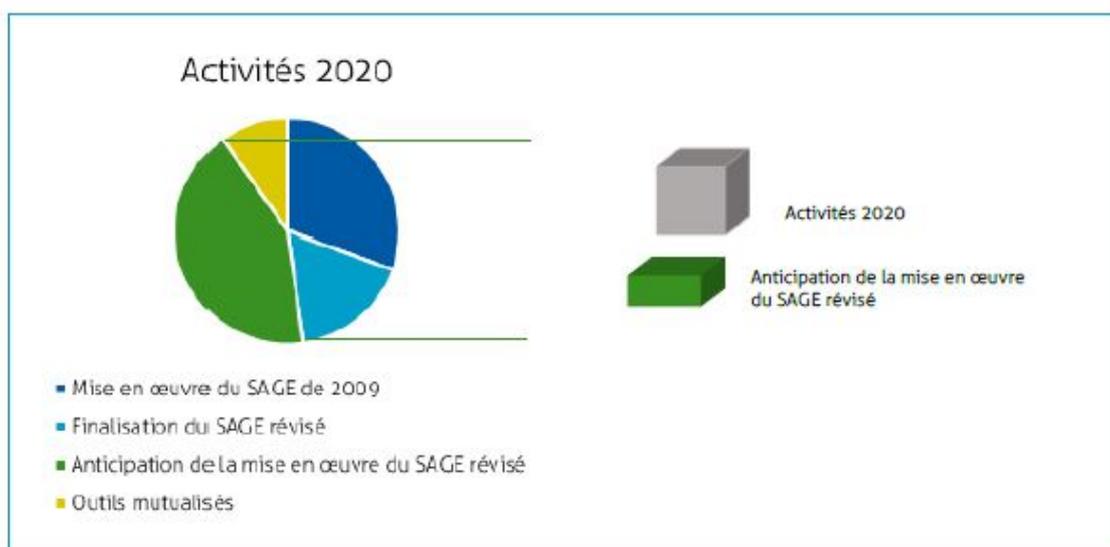
17 novembre :  
Avis favorable  
du Comité de  
Bassin  
Loire-Bretagne



Commission locale de l'eau du 18 février 2020



## 2.3. ANTICIPATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ



### 2.3.1. Préparer les études

Le SAGE révisé s'articule autour de 7 enjeux thématiques et un enjeu transversal (le changement climatique), dont un dédié à la gestion quantitative et à l'alimentation en eau potable.

#### Étude hydrologie-milieux-usages-climat (HMUC)

En réponse aux dispositions GQ1-1 et GQ2-6 du SAGE révisé, l'équipe d'animation a préparé le cahier des charges cadrant l'étude.

En s'appuyant sur les documents cadres (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et fiche de lecture, guides sur les études volumes prélevables, etc.) et les retours d'expériences d'autres structures porteuses de SAGE ayant initié ce type de démarche, le cahier des charges a été construit et travaillé avec un groupe de travail technique restreint réunissant l'Agence de l'Eau, la DREAL Pays-de-la-Loire, la DDTM de Loire-Atlantique et l'Office français de la biodiversité. Ce groupe de travail s'est réuni en juillet et en septembre 2020. La structure porteuse du SAGE a également échangé avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, le BRGM et la DREAL sur des sujets techniques précis, à savoir le contexte hydrogéologique du territoire et la disponibilité de la donnée en termes de suivi des débits des cours d'eau.

L'étude a pour principaux objectifs d'améliorer la connaissance sur les volets HMUC pour aboutir à la définition de débits d'objectifs d'étiage et de volumes prélevables, tout en prenant en compte le changement climatique. L'étude permettra de dresser la cartographie des unités de gestion déficitaires.

La démarche et la méthodologie ont fait l'objet d'une présentation en bureau de la CLE le 19 mai 2020, et au Comité Départemental de l'Eau de Loire-Atlantique, le 3 décembre 2020 (Groupe de travail 3 dédié à la gestion quantitative).

Le cahier des charges sera finalisé et présenté au comité technique du SAGE au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, puis à la CLE avant lancement de la consultation pour le recrutement du prestataire. L'étude débutera en 2021, pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

## **Étude sur les liens nappes-rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet**

Des premières réflexions ont été engagées autour de l'étude des liens entre les nappes de Campbon, de Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet, en réponse à la disposition G1-2 du SAGE révisé. L'étude est inscrite au CT Eau Brière-Brivet, fléchant le SYLOA comme maître d'ouvrage.

La CARENE a organisé un premier comité technique le 3 juillet 2020, réunissant le SBVB, le BRGM, le SYLOA et la CARENE.

Le comité technique se réunira début 2021 pour une présentation des conclusions du groupe de travail dédié à la mise en place d'une station de suivi des débits sur le Brivet, et avancer dans la construction du cahier des charges de l'étude.

### **2.3.2. Développer les suivis**

#### **Poursuite de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais**

Les marais présentent un fonctionnement hydraulique et écologique particulier. Les grilles d'évaluation de la qualité des cours d'eau, notamment pour caractériser la qualité physico-chimique des eaux, sont inadaptées pour caractériser l'état des marais.

Une réflexion a été engagée sous pilotage de l'Union des marais de Charente maritime (UNIMA) et du Forum des marais atlantiques (FMA) pour définir un indicateur spécifique du fonctionnement trophique du compartiment aquatique des marais. La disposition M2-9 du SAGE révisé intègre la poursuite du travail sur cet indicateur.

En 2020, l'équipe d'animation du SAGE a poursuivi l'animation locale de ce projet : organisation du bilan annuel et enclenchement des suivis par les maîtres d'ouvrages qui ont pris part à cette expérimentation : Syndicat du Bassin Versant du Brivet, Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire, Syndicat Mixte

Loire et Goulaine, Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

#### **Harmonisation des protocoles de suivi de la qualité des eaux**

En préalable à la mise en œuvre de la disposition QE1-2 « Uniformiser les protocoles et organiser le suivi de la qualité des eaux » du SAGE révisé, l'équipe d'animation a réalisé un état des lieux des suivis de la qualité des eaux portés par les maîtres d'ouvrage du territoire, principalement dans le cadre de la mise en œuvre des contrats territoriaux. Ce travail a été présenté en janvier 2020 en Comité technique. Il devra être poursuivi pour uniformiser les pratiques sur le territoire et proposer des mutualisations de certains suivis, notamment des masses d'eau à l'échelle du SAGE.

#### **Accompagnement à la mise en place de stations de suivi**

L'équipe d'animation a engagé des premières réflexions pour la mise en place de stations de suivi des débits sur le territoire (Disposition GQ1-3 du SAGE révisé). Le réseau actuel de stations apparaît en effet insuffisant pour un suivi homogène. Sur le bassin versant, 5 stations sont actuellement en service, assurant la couverture des sous-bassins versant de l'Erdre (4 stations) et Hâvre Grée (1 station).

Une démarche est ainsi initiée sur le Brivet, en partenariat avec le Syndicat du Bassin Versant du Brivet qui sera, maître d'ouvrage de l'installation et de l'entretien de la station. Un premier groupe de travail technique dédié se tiendra en début d'année 2021 pour définir les objectifs de la station de suivi, échanger sur les propositions de localisation, etc... Ce groupe de travail réunit l'Agence de l'Eau, la DREAL Pays-de-la-Loire, le BRGM, la DDTM Loire-Atlantique, le SBVB et la structure porteuse du SAGE.



Une partie du territoire du SAGE étant dépourvu de stations, la démarche pourra être initiée sur d'autres sous-bassins versants, en s'appuyant sur les structures pilotes compétentes.

### 2.3.3. Évaluer

Le tableau de bord est un outil de pilotage de la mise en œuvre du SAGE à destination de la CLE.

Il sera construit en deux parties :

- Le suivi de l'avancement des actions mises en œuvre ;
- L'analyse de l'évolution des pressions et de l'état du milieu et de la ressource en eau.

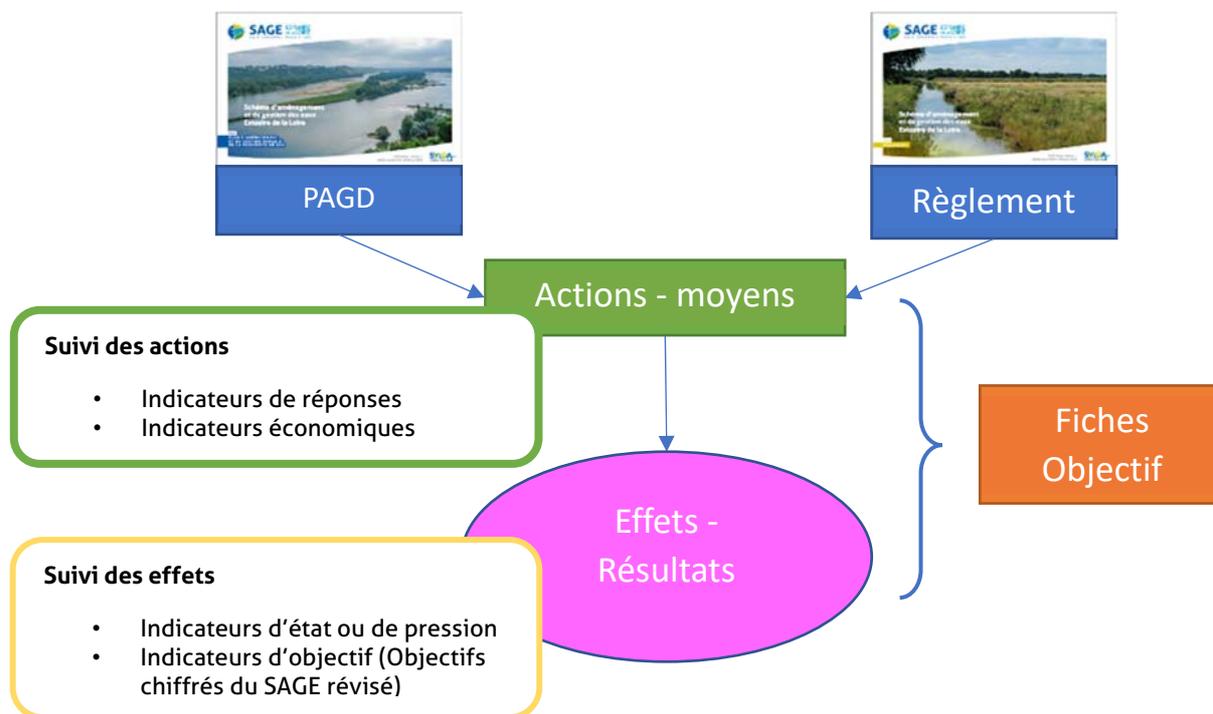
En 2020, le travail sur le tableau de bord a été engagé par la traduction des dispositions du SAGE révisé en termes

d'actions, d'outils de programmation à mobiliser et d'acteurs concernés.

À partir de cette analyse, des indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs effets sur la ressource ont été définis.

Ces indicateurs ont été conçus pour être simples à mettre en œuvre. En effet, la disponibilité des données est un aspect très important pour le bon fonctionnement du tableau de bord car les indicateurs doivent aussi être reconductibles d'une année sur l'autre.

Pour évaluer l'atteinte des objectifs du SAGE, le tableau de bord se présentera sous la forme de fiches dans lesquelles seront croisés les indicateurs de suivi des actions avec les indicateurs des effets observés sur la ressource et le milieu.



## 2.3.4. Cadrer

### Cadrage des contrats territoriaux

Le SAGE révisé apporte, dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD), des précisions quant au contenu des Contrats Territoriaux Eau (CT Eau). Au regard des dispositions, le programme d'actions des CTEau devra être articulé autour de trois principaux volets : les milieux aquatiques, la qualité des eaux et la gestion quantitative.

L'équipe du SYLOA a travaillé à un document synthétisant l'ensemble des éléments attendus. Cette note a été présentée au bureau de CLE en 2020. Elle devra être partagée plus largement, en 2021, avec les financeurs des contrats.

### Mobilisation des outils d'appui à l'élaboration des contrats

Dans le cadre de la révision du SAGE, le SYLOA a développé des outils d'aide à la définition de la stratégie d'action des territoires. Il s'agit des outils « têtes de bassin versant » et « ruissellement » qui ont été construits en régie et validés en 2019.

Ces outils permettent de contribuer à la reprogrammation des contrats territoriaux. Ils sont mobilisables notamment au cours des phases de diagnostic de bassin versant et définition de la stratégie territoriale.

Ces outils ont été mobilisés pour la première fois en 2020 :

- Sur le territoire Boivre-Acheneau-Tenu-Calais. L'outil tête de bassin versant a été mobilisé pour la définition des scénarios de programmation sur le territoire. Il a permis d'identifier les thématiques prioritaires à l'échelle des sous bassins d'évaluation du SAGE et appuyer la priorisation des actions ;

- Sur le territoire de l'Erdre, les deux outils ont été mobilisés pour la phase de diagnostic territorial du futur contrat. Ils ont permis d'identifier les thématiques prioritaires par masse d'eau. Ce diagnostic va alimenter la future stratégie territoriale qui sera étudiée en 2021.

### Cahiers des charges types

Le projet de SAGE Estuaire de la Loire révisé identifie le SYLOA, structure porteuse du SAGE, pour la production de plusieurs « cahiers des charges types » à mutualiser sur le territoire, et à destination des maîtres d'ouvrages.

Afin d'anticiper la mise en œuvre du SAGE révisé et travailler avec l'ensemble des acteurs concernés, l'équipe a démarré ce travail en 2020 sur les thématiques suivantes :

- actualisation des inventaires et caractérisation des fonctionnalités des zones humides ;
- inventaire des éléments structurants du paysage et caractérisation de leurs fonctionnalités.

L'avancement de ces travaux a été présenté régulièrement en bureau de CLE (3 bureaux concernés) et un COTECH SAGE a été tenu le 16 novembre 2020 à ce sujet, réunissant une vingtaine de participants.

Une première version de ces cahiers des charges a été établie en 2020. Un travail complémentaire doit être mené pour finaliser le volet « fonctionnalités des zones humides et hiérarchisation ».



### 2.3.5. Communiquer

Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, la CLE a adopté, dès 2009, une stratégie de communication répondant aux grandes orientations fixées par le PAGD et le règlement du SAGE.

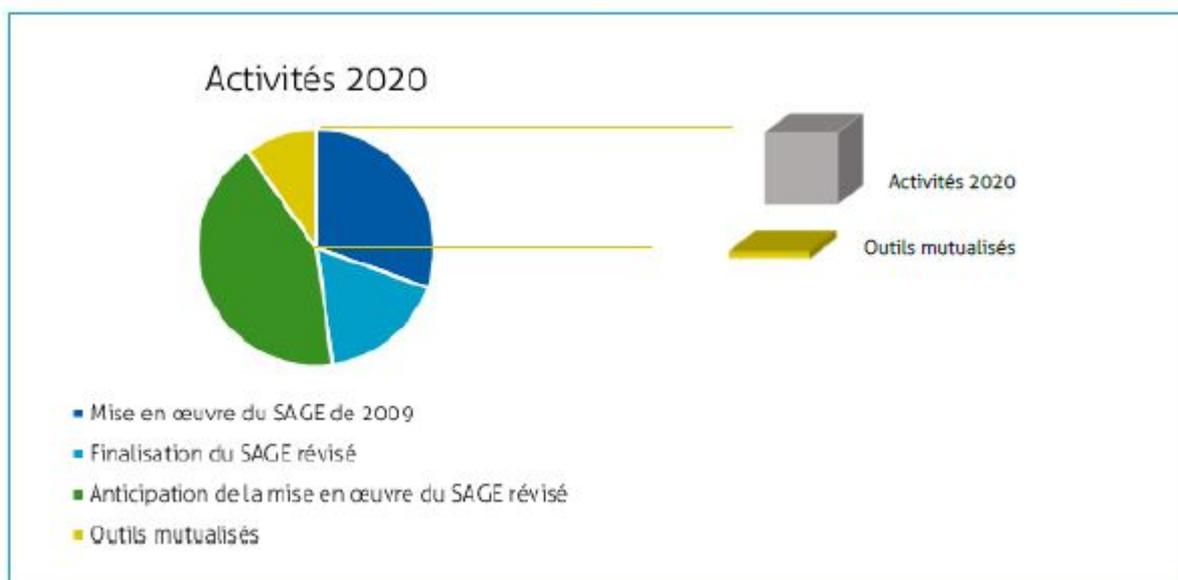
Pour faire suite à la validation du SAGE révisé le 18 février 2020 par la CLE, une nouvelle réflexion a été lancée. La mise en œuvre du SAGE peut en effet proposer d'établir un programme d'actions de communication détaillé qui garantira une meilleure appropriation des enjeux du territoire, permettra de faire évoluer les pratiques et, à plus ou moins long terme, d'améliorer l'état de l'eau et des milieux aquatiques.

Au cours de la rédaction des documents du SAGE révisé, les membres de la CLE ont d'ailleurs souligné à plusieurs reprises les besoins de communication et de sensibilisation sur certains enjeux ou certaines problématiques. Dès que cela était justifié, la nécessité de mettre en place une communication et une sensibilisation adaptées a été incluse directement dans les dispositions du PAGD du SAGE révisé. La stratégie de communication et son programme d'actions devront donc répondre *a minima* aux objectifs d'ores et déjà identifiés. Pour mener à bien la réflexion, un travail de concertation a débuté en juin 2020. Le comité technique du SAGE a été mobilisé à trois reprises afin d'échanger et d'élaborer ensemble des propositions, travail validé ensuite par le bureau de la CLE. Cette démarche a abouti à l'identification de trois axes majeurs et des objectifs opérationnels pour la nouvelle politique de communication du SAGE révisé.

Ce travail se poursuivra en 2021 par la rédaction d'une stratégie et d'un programme d'actions qui seront validés par la CLE.



## 2.4. OUTILS MUTUALISÉS



Pour la coordination des contrats engagés sur le territoire du SAGE, la structure porteuse travaille à la mise à disposition des structures animatrices de contrats des outils mutualisés.

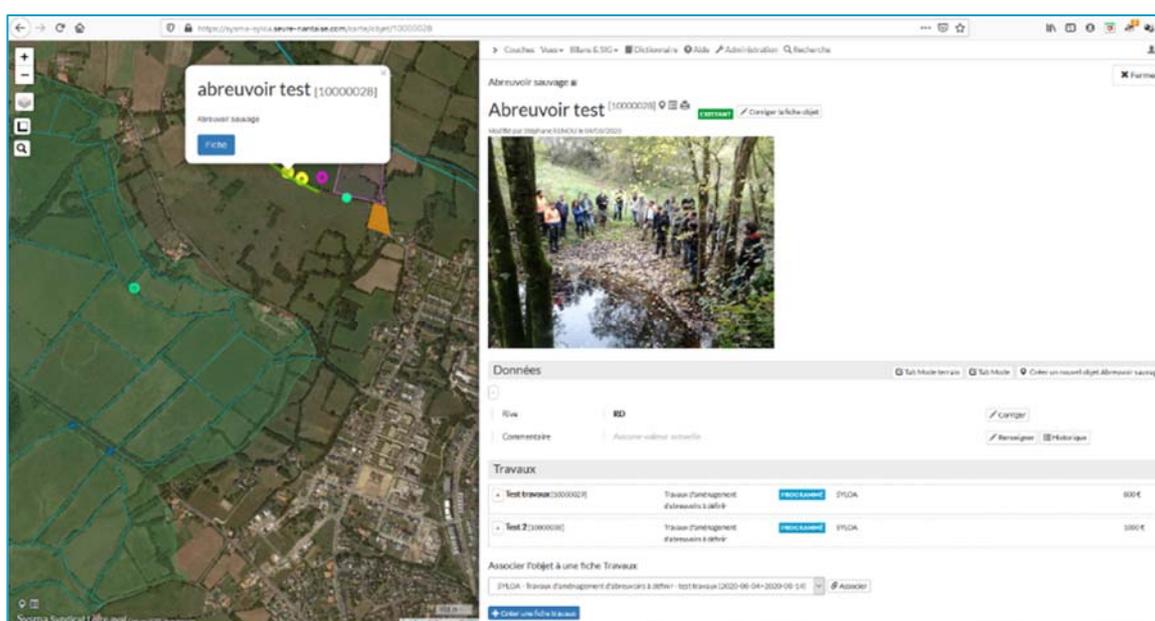
### 2.4.1. SYSMA

SYSMA est un outil web-SIG qui permet d'organiser et de conserver les données produites dans le cadre des Contrats Territoriaux.

Développé et mutualisée par l'EPTB Sèvre Nantaise, l'outil permet aux acteurs en charge des opérations du contrat, de suivre

au quotidien sur une cartographie interactive, l'avancement des actions et l'évolution des paramètres observés sur le terrain.

Il va être déployé sur l'ensemble du territoire du SAGE Estuaire de la Loire.



Les principales fonctions attendues :

- Proposer un outil cartographique intuitif facile à prendre en main par les porteurs des Contrats pour intégrer en continu les données de suivis environnementaux et d'avancement des actions.
- capitaliser et harmoniser la connaissance dans une perspective de partage des expériences.

Communiquer auprès des élus et des partenaires sur les actions réalisées et les résultats obtenus.

- Bancariser l'information en vue d'alimenter l'évaluation des contrats et du SAGE

En 2020, l'équipe d'animation a testé l'outil afin de vérifier les réponses relatives aux principales fonctions attendues et étudier sa compatibilité avec les formats de données fixés dans le cahier des charges mutualisé du SAGE pour les contrats. Ces étapes permettent de programmer pour 2021 une stratégie de reprise des données antérieures.

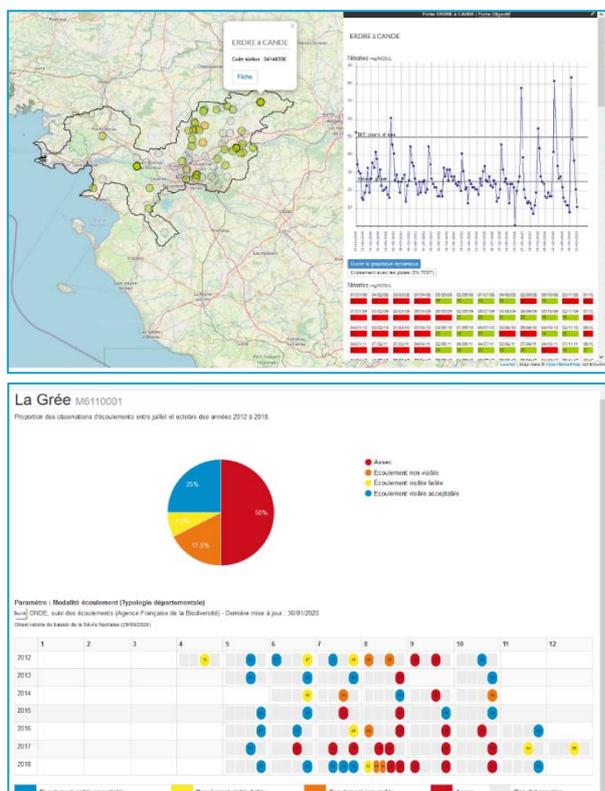
### 2.4.2. Open data



Afin de faciliter l'accès à la donnée publique, le SYLOA a conventionné en 2020 avec la Région des Pays de la Loire, pour bénéficier de sa plateforme Open Data.

Une sélection des données les plus régulièrement diffusées, et produites dans le cadre du SAGE, a été versée sur la plateforme. Elle sera mise en ligne en 2021, avec un relai à partir du site internet du SAGE Estuaire de la Loire.

### 2.4.3. Observatoire



Développé et mutualisée par l'EPTB Sèvre Nantaise, l'outil « Observatoire » propose aux acteurs du SAGE Estuaire de la Loire un accès simplifié aux données d'analyses des réseaux de surveillance de la qualité des eaux et de l'hydrologie. Il présente différents paramètres (nitrates, phosphore, pesticides...) sous la forme de cartes de synthèse et de graphiques interactifs.

Après une présentation en bureau de la CLE, il a été mis en ligne en fin d'année 2020.



### 3. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ASTER



Pour l'ensemble des actions en faveur des milieux aquatiques, le SYLOA apporte un appui technique aux porteurs de projets opérationnels (animateurs de contrats et maîtres d'ouvrages des actions). La mission ASTER (Accompagnement technique pour les travaux en rivières) consiste à apporter une expertise et accompagner techniquement les maîtres d'ouvrage :

- appui à la rédaction de cahiers des charges, suivi des diagnostics, élaboration, suivi, évaluation des programmes d'actions ;

- appui sur les dispositifs contractuels (CT eau, etc.) ;
- recherche de personnes ressources ;
- veille technique et réglementaire ;
- participation aux comités techniques et de pilotage.

La mission ASTER comporte également l'animation du réseau d'acteurs professionnels.

### 3.1. ANIMATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS

En 2020, l'animation des réseaux ASTER s'est traduite sous trois formes :

- La mise à disposition, à la demande, d'un fonds documentaire technique (cahiers des charges types, guides méthodologiques, bibliographies scientifiques, supports pédagogiques des formations, typologie travaux, observatoire du coût des travaux) : tout au long de l'année.

À noter que cette demande de ressources a concerné aussi bien les équipes en charge des milieux aquatiques à la fois des EPCI fp et/ou leurs Syndicats de bassin que les opérateurs Natura 2000.

- La diffusion d'informations, de ressources documentaires et veille juridique et technique via la liste de diffusion ASTER : tout au long de l'année par envoi de mails réguliers.
- L'organisation de temps de formation et d'information sur des thématiques ayant fait l'objet de demandes de la part des techniciens : un temps fort en 2020.

Pour ces formations ASTER, le Comité Technique réuni en mars a permis d'identifier deux sujets principaux sur lesquels les techniciens souhaitent être formés : les opérations ambitieuses de restauration morphologiques et l'approche sociologique/la concertation.

Une session d'information technique sur les opérations restaurations morphologiques ambitieuses a été montée avec l'OFB en 2020. Cette formation a été découpée en trois parties.

La première partie s'est tenue le 27 novembre, en visio, via un zoom sur les cours d'eau de tête de bassins versants intermittents. Elle a réuni une vingtaine de participants du territoire. Elle sera suivie d'une mise en application avec une visite de site programmée début 2021.

Le volet « dimensionnement », troisième partie de la formation, sera prévu au premier trimestre 2021.

Dans l'anticipation des futures formations sur l'approche sociologique à mener en 2021, un travail de recherche de partenaires a été menée tout au long de l'année.



## 3.2. APPUI TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES CONTRATS

La chargée de mission ASTER a assuré, en 2020, cet appui au fil des demandes des partenaires. Cela s'est traduit par une assistance individuelle des porteurs de contrats en phase d'évaluation/reprogrammation et des maîtres d'ouvrages d'actions liées à la mise en œuvre des contrats. Les principaux sujets suivants sont ressortis :

### → Pour les contrats en phase de reprogrammation :

- La prise en compte des modalités du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau induisent des changements : stratégie de territoire sur 6 ans et contractualisation sur 3 ans avec renouvellement. La démarche est donc différente de celle qui était demandée jusqu'à présent, ce qui a nécessité un accompagnement technique sur la base du retour d'expérience des deux premiers CTEau contractualisés sur le territoire.

### → Pour les contrats en phase de mise en œuvre :

- études complémentaires : appui à la rédaction des cahiers des charges, avis sur les solutions retenues et les rapports d'études, visites de terrain, appui à la définition de méthodes. Les thématiques prioritaires qui sont ressorties cette année 2020 sont : la continuité écologique, la restauration morphologique des cours d'eau de marais et la restauration des zones humides ;
- réalisation de travaux : appui à la rédaction des cahiers des charges, appui sur les méthodes de conception des

projets (essentiellement de continuité écologique) ;

- phases de suivi des actions : appui à la rédaction de cahier des charges sur la base de retours d'expériences.

→ En complément de cet accompagnement, les partenaires peuvent bénéficier de conseils en géomatique de l'équipe d'animation du SAGE.





Pour nous contacter :  
[syloa@syndicatloireaval.fr](mailto:syloa@syndicatloireaval.fr)

*Directeur de publication : Jean-Sébastien GUITTON*  
*Rédacteurs : Équipe du SYLOA*

*Crédits images : SYLOA / Philippe Marchand /  
Delphine Lethu / Mairie des Sorinières / DR*

